

• Une révolution mise en permanence

La généralisation des élections s'est faite dans l'enthousiasme du grand mouvement populaire de 1789 mais en masquant une contradiction fondamentale. L'*Assemblée constituante* ne se considère nullement comme formée de *démocrates* chargés de mandats impératifs mais comme un collectif de *représentants du peuple*, investis des pleins pouvoirs. Elle se donne donc du mal pour annuler les *mandats* par lesquels les assemblées locales de 1789 avaient tenté de protéger les anciens privilèges des provinces, villes et corporations. Il s'agit pour l'Assemblée de construire un régime *purement représentatif*, c'est-à-dire où les citoyens auront comme tâche principale de choisir leurs *représentants* et où ces derniers auront toute la responsabilité du pouvoir, avec un roi ou bien, éventuellement, sans. Toutes les élections autres que celles de ces députés sont donc conçues comme des gestes administratifs, indispensables, mais pas comme des lieux de délibération populaire. Il n'est pas question de créer un régime où l'Assemblée des législateurs recevrait ses ordres des assemblées de citoyens. Une fois que les députés sont élus, les citoyens leur doivent un *respect religieux*.

Pour conforter ce monopole politique des représentants, d'importantes mesures visent à limiter l'autonomie des assemblées de citoyens, des municipalités et des unités de la Garde nationale. Il s'agit par exemple du remodelage complet de l'organisation de la ville de Paris qui, de 60 *districts* passe à 48 *sections*, supposées être essentiellement administratives – mais qui, au contraire, deviendront des lieux de forte participation populaire et de radicalisation. Il s'agit par exemple de n'accorder le droit de vote qu'à ceux qui paient en impositions au moins l'équivalent local de trois journées de travail. Cette limitation excluait une bonne partie des journaliers, compagnons, petits paysans et artisans – mais la mesure s'avère une marque de faiblesse car elle oblige les assemblées de base à discuter longuement du détail de ces exclusions, traitées publiquement, et donc à souligner les limites mises aux droits des citoyens « non actifs ».

En réalité, l'existence du réseau des assemblées de citoyens est largement contradictoire avec le principe de la *représentation* et rend moins efficaces les lois qui, par exemple, interdisent aux citoyens de s'associer selon leurs métiers ou leurs professions (lois Le Chapelier). Si les lettrés qui ont lu Jean-Jacques Rousseau protestent contre la toute-puissance donnée à la *représentation*, dans l'ambiance évidemment chaotique d'une grande révolution populaire, le droit qu'ont les citoyens de s'assembler régulièrement dans les localités fait plus que contrebalancer les interdictions qui leur sont faites. Le projet d'exiger le paiement d'un impôt majoré (le *marc d'argent*) pour accéder aux fonctions d'électeur secondaire se heurte à une opposition démocratique résumée dans un grand discours de Robespierre : la mesure, adoptée, ne sera jamais appliquée.

L'exercice des droits de citoyens dans la Garde nationale contamine progressivement la vieille armée royale. Les soldats des régiments de ligne, les équipages de la flotte et les ouvriers des arsenaux commencent à revendiquer pour eux-mêmes la fin des châtiments corporels arbitraires, le contrôle des caisses régimentaires, ou le droit à l'avancement pour les non-nobles. Leurs protestations collectives sont durement réprimées : condamnation à des coups de plat de sabre, flagellation, travaux forcés, voire intervention d'autres unités, avec fusillades et pendaisons. Ceci entraîne l'action solidaire de comités de patriotes. Dans le même temps, et puisqu'on remet en question leur autorité, beaucoup d'officiers supérieurs nobles commencent à émigrer. Pour la masse des sous-officiers et soldats, il apparaît enfin imaginable d'être traité humainement et promu selon son mérite, et non selon son origine. Travaillée par ces conflits, l'armée royale ne sera bientôt plus en mesure d'agir comme force de maintien de l'ordre. Le vieux monde part en lambeaux avec son armée et la reconstruction d'une *force publique* prendra du temps.

Au-delà de la réalité des assemblées de base et de la pyramide des élections, le pays est très vaste : l'idée de consulter directement tous les citoyens reste encore abstraite. Elle est posée dès 1790 par de petits groupes de radicaux, en particulier au club des Cordeliers à Paris, en vue de peser sur la

rédaction de la Constitution, mais sans beaucoup d'écho. Pour la masse de la population, ce qui a été acquis comme transformations est déjà extraordinaire : les citoyens font donc preuve d'une grande patience en attendant que leur sort s'améliore vraiment. Des questions aussi fondamentales que le contrôle du prix du pain sont débattues dans les assemblées de citoyens, mais toujours en balance avec la crainte d'un retour de l'absolutisme, d'une revanche du roi et des seigneurs comme il y en a tant eu dans le passé. Dans ces conditions, il n'est pas évident d'aller mettre la pression sur les élus du peuple. Mais le pouvoir royal, lui, accepte de moins en moins de coopérer avec l'Assemblée, et empêche tout compromis qui pourrait stabiliser la monarchie.

Le roi et la reine gardent des liaisons secrètes avec les autres cours d'Europe. En juin 1791, leur tentative de rejoindre l'armée de l'Est est un cruel révélateur. Clairement, l'échec de cette fuite du roi est dû à la mobilisation des patriotes et des institutions révolutionnaires de base, les municipalités et surtout les gardes nationales qui se mobilisent au long des routes, et neutralisent les unités d'élite de hussards... pour finir par ramener le roi, bien piteux, à Paris. Une avant-garde politique de militants *républicains* exige à ce moment la déchéance du roi mais l'Assemblée est décidée à sauver la monarchie : les pétitionnaires qui se rassemblent au Champ de Mars se font fusiller à bout portant par la garde nationale parisienne (17 juillet 1791). Une vague de répression s'étend dans les villes, les casernes, la flotte...

La royauté, maintenue à grand-peine, refuse tout compromis. La nouvelle Assemblée, la *Législative*, élue en septembre 1791, se réunit le 1^{er} octobre mais n'a pas l'autorité de la Constituante. Elle devient le jouet de la Cour qui a adopté la « politique du pire » : déclencher au plus vite la guerre dans le but que l'armée se décompose une bonne fois pour toutes, afin que, avec l'appui militaire des souverains européens, le roi puisse enfin recouvrer l'intégralité de ses pouvoirs. Dans un enthousiasme trompeur, la Législative vote une déclaration de guerre aux puissances continentales (avril 1792), malgré l'opposition désespérée d'un Robespierre, presque seul à en signaler les risques politiques. La désorganisation de l'armée apparaît dès les premiers combats du printemps, tous désastreux. L'invasion est en marche.

Pourtant, l'accumulation d'expérience politique dans les assemblées locales a continué pendant toute cette époque. Dans les sections urbaines, dans les communes et les cantons, et même dans les administrations des districts, de plus en plus de questions sociales et politiques viennent en débat : il devient bien difficile de faire taire les citoyens alors que le roi, malgré tous ses serments, s'appuie sur les autres monarques. Du printemps 1791 à l'été 1792, l'idée répandue que Louis XVI est un mauvais souverain se double progressivement d'une autre, plus générale : la monarchie est-elle encore un régime admissible ? Et, si ce n'est pas le cas, qui pourrait être un meilleur souverain que le peuple lui-même ? Se réunir et voter en assemblées de citoyens est devenu de moins en moins une modalité technique et importe de plus en plus politiquement aux intéressés, comme leur droit de pétitionner ou leur organisation dans la Garde nationale. La capacité qu'a eue ce peuple, depuis 1789, de se réunir régulièrement prouve bien qu'il existe collectivement.